

Schweizerische Arbeitsgemeinschaft für die Berggebiete (SAB)
Groupement suisse pour les régions de montagne (SAB)
Gruppo svizzero per le regioni di montagna (SAB)
Gruppa svizera per las regiuns da muntogna (SAB)

3001 Bern / Seilerstrasse 4 / Postfach / Tel. 031/ 382 10 10 / Fax 031/ 382 10 16
www.sab.ch info@sab.ch Postkonto 50-6480-3



Communiqué de presse no 1171

Berne, 08.10.2019

Les régions de montagnes soutiennent la nouvelle loi sur la chasse

Dans le cadre de la révision de la loi sur la chasse, le Parlement fédéral a modifié une législation qui n'était plus adaptée aux besoins actuels. Cette révision assure la sécurité juridique, permet de gérer la faune de manière équilibrée et de traiter les grands prédateurs de façon pragmatique. Le référendum annoncé met en danger les acquis de la nouvelle loi sur la chasse, et menace la cohésion de la Suisse.

La loi révisée sur la chasse, adoptée par les deux Chambres, constitue un pas dans la bonne direction. L'introduction de mesures, comme les corridors fauniques et l'obligation de recherche du gibier, représentent des dispositions en faveur de la faune. Elles ont d'ailleurs été approuvées par les cantons, ainsi que par les organisations concernées. Toutefois, la propagation incontrôlée des grands prédateurs, observée actuellement, menace l'élevage de petits animaux dans les régions de montagnes et les zones d'estivage. En plus des mesures de protection des troupeaux, il est nécessaire de disposer d'instruments efficaces pour réguler la population des grands prédateurs, comme l'exige Motion Engler. De cette façon, il sera possible de préserver les pâturages de montagne, ainsi les alpages, lieux comprenant une importante diversité en matière de faune et de flore. La loi révisée sur la chasse répond à ces diverses préoccupations.

Le loup, dans le cadre de cette loi révisée sur la chasse, restera un animal protégé, conformément aux accords de protection internationaux. Toutefois, les nouvelles dispositions légales s'adaptent au développement des populations des grands prédateurs, enregistré en Suisse et en Europe. Les autorités cantonales se verront ainsi attribuer de plus larges compétences. Les cantons disposent des connaissances et des compétences nécessaires pour mettre en œuvre cette loi, de manière consciencieuse et durable.

Contrairement à ce que prétendent certains milieux environnementaux, la loi révisée sur la chasse, ne constitue pas une législation pour éradiquer l'importante population des grands prédateurs, mais pour la réguler. Elle permettra aussi d'assurer l'accessibilité de la montagne, tant pour les populations locales, que pour les touristes. Par conséquent, le SAB soutient la loi révisée sur la chasse et rejette le référendum.

Avec le lancement d'un référendum à l'encontre de la loi sur la chasse, il existe le risque de créer un clivage entre la population urbaine et la population rurale ; ce qui serait préjudiciable à la cohésion de la Suisse.

Informations complémentaires :

Christine Bulliard-Marbach, Présidente du SAB et Conseillère nationale, Tél. 079 449 05 69
Thomas Egger, Directeur du SAB et Conseiller national, Tél. 079 429 12 55